

Fiche d'instruction n°49

Direction

Départementale

des Territoires
Dordogne

Cité administrative

Rue du 26^e régiment
d'Infanterie

24024 PÉRIGUEUX cedex
Tél : 05.53.45.56.00

Périgueux, le 27 octobre 2021

Anaïs ESCAVI de Cockborne

Paysagiste-Conseil de l'État

Benoît ENGEL

Architecte-Conseil de l'État

Objet : Commune de St Jory-las-Bloux

Centrale photovoltaïque agrivoltaïque

BayWare r;e.

Demandeur(s) : Valérie Bousquet

Suite donnée par le demandeur :



Vue depuis le sud du site. Des vues lointaines, bien au-delà du 1km cité en p267...

Terrain de 102ha, 27ha de panneaux, raccordement à 10 km. Traversée du bourg de St Germain des prés. Est-ce que le bourg a été aménagé récemment ? Si oui, quel impact des tranchées ?

Situation :

Paysage de plateau très vallonné, alternant boisements et cultures. Les cultures actuelles sont irriguées. Le maïs, fertilisé et arrosé est utilisé au nourrissage de porcs. Située dans un rayon de captage de l'eau potable, la pratique agricole développée sur le site doit évoluer de façon plus vertueuse.

Remarques sur le projet présenté :

C'est un projet de grande envergure, qui utilise un terrain agricole et le justifie par un accompagnement agrivoltaïque. La trufficulture a été choisie. Mais manquent les données sur l'impact visuel de ces 6000 chênes nanifiés sur le paysage. En partie ouest du terrain il est proposé des panneaux bi-verre en structure ombrière pour abriter noisetiers et chênes. Ces cultures expérimentales seront arrosées. C'est un projet technologique et qui comporte une perte de la surface agricole qui est prévue d'être compensée financièrement par le porteur de projet.

Les co-visibilités sont très fortes, ce que souligne aussi l'étude d'impact de Résonance, le BET de paysage.

L'appel au relativisme invoqué dans la conclusion de l'étude paysagère est infondé par rapport à la réalité des co-visibilités réelles. Depuis le sud du site, sur le point le plus élevé, le panorama dégagé montre une lecture très vaste et lointaine du paysage. Logiquement, les vues inversées seront importantes sur toute la partie haute du site. Des vues qui portent plus loin que la carte de l'emprise de l'étude paysagère ne la délimite en p150.

Au débouché de la D73 depuis l'ouest, la visibilité est forte et brutale du fait des resserrements boisés qui précèdent le parcours.

Les clôtures suivent les limites de parcelles et ne participent pas à l'intégration des ouvrages. Ces clôtures doivent être en recul de la route et intégrées depuis les routes. Cet espace de recul pourrait être fortement boisé pour éviter les vues sur les panneaux et les clôtures, et renforcer le maillage de la trame verte écologique entre les 2 masses boisées.

Le BET esquisse des propositions d'aménagement autour de la stèle du 17 mai 1944, mais en décalage total avec le site agricole et naturel. Ce n'est pas la pose de mobilier urbain et de tables de pique-nique qui va recréer un écrin de quiétude et de recueillement autour de la stèle. Les outils naturels doivent être mobilisés pour favoriser la couture avec l'environnement proche et lointain.

Choix des teintes. Le gris moyen est à préférer, tant pour les clôtures (galva brute sans plastification) que pour les bâtiments, car il s'intègre en toute saison, là où le vert olive est peu intégré en hiver ou lorsque l'herbe sèche en été et le ton pierre trop visible et lumineux. Les lattes de bois glissées dans la clôture à proximité de la stèle commémorative est tout à fait anecdotique et inutile du point de vue paysager. Des plantations généreuses sur le pourtour du site commémoratif permettrait de recréer une clairière propice au recueillement. L'habillage bois des postes de livraison est inutile, privilégier la bonne teinte d'enduit. Plutôt que de couper des arbres pour en faire des lattes, peut-être serait-il souhaitable d'en planter !

Nous émettons un avis favorable sous réserve de la prise en compte de l'impact paysager et de mesures plus ambitieuses et généreuses pour l'insertion du projet à toutes les échelles.